

**RAPPORT D'ACTIVITE DU 1^{er} juin 2026
DU FONDS DE DOTATION SAINTE-CROIX BIODIVERSITE
EXERCICE ANNEE 2025**

1. Préambule

Le fonds de dotation dénommé « **Sainte-Croix Biodiversité** » a été créé le 5 octobre 2016. La date de la publication officielle à la Préfecture de la Moselle est le 10 novembre 2016.

Le siège social est situé à la Route de Sainte-Croix à 57810 RHODES.

Le Fonds de dotation est créé pour une durée indéterminée.

Le fonds de dotation Sainte-Croix Biodiversité a pour objectif de contribuer à la protection et à la conservation de la biodiversité à l'échelle mondiale mais aussi régionale en s'appuyant sur l'expertise du Parc Animalier de Sainte-Croix et ses partenaires pour définir les projets les plus urgents et pertinents.

Le fonds de dotation Sainte-Croix Biodiversité est un **organisme d'intérêt général** et utilisera les dons reçus en vue de réaliser directement une activité d'intérêt général.

- Les fondateurs initiaux du Fonds sont :
 - Monsieur Pierre SINGER, de nationalité française, né le 04 mai 1961 à Phalsbourg, domicilié au 224 rue de la Charmille à 57560 St Quirin
 - Monsieur Laurent SINGER, de nationalité française, né le 30 mars 1966 à Phalsbourg, domicilié au 11 Boulevard de la Victoire à 67000 Strasbourg
- La dotation du fonds est constituée d'une dotation initiale statutaire de 15.000 euros en capital, qui a été apportée par ses fondateurs. Cette dotation du fonds est consommable.
- La dotation initiale a été complétée par des dons manuels complémentaires à hauteur de :
 - 139.563 euros en 2019 (dont 0, -€ non consommés)
 - 188.272 euros en 2020 (dont 0, -€ non consommés)
 - 147.104 euros en 2021 (dont 0, -€ non consommés)
 - 172.426 euros en 2022 (dont 160.293 euros non consommés)
 - 114.950 euros en 2023
 - 118.739 euros en 2024
 - 95.950 euros en 2025

Après imputations des actions et des redistributions de l'année 2025 pour un montant de 128.350 euros, le montant des dotations complémentaires s'élève à 489.932 euros au 31 décembre 2025.

Les dotations complémentaires sont également consommables.

Une demande d'autorisation d'appel à la générosité du Public a été faite en date du 1^{er} janvier 2025 pour la période 2025.

2. Fonctionnement interne du fonds

Cette rubrique liste les différents organes de gouvernance du fonds :

- Conseil d'administration

Le fonds est dirigé par un conseil d'administration nommé le 03 mai 2022. Il est composé des sept membres suivants :

- Monsieur Pierre SINGER : Président du Fonds,
- Monsieur Laurent SINGER : Trésorier du Fonds,
- Monsieur Jan VERMEER : Secrétaire du Fonds.
- Monsieur Daniel BEGUIN
- Monsieur Jean-François SILVAIN
- Monsieur Yves SALMON
- Monsieur Jean GROSSE

Lors du Conseil d'Administration du 28 juin 2025, le mandat de Monsieur Jan VERMEER n'a pas été reconduit. La désignation de son successeur sera entérinée lors du Conseil d'Administration prévu le 13 juin 2026.

Les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions essentiellement à titre gratuit.

- Comité consultatif

Non applicable

- Autres organes de gouvernance

Non applicable

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Les actions et outils actuellement menés par le fonds pour se faire connaître par le public sont :

- Utilisation du site internet du Parc Animalier de Sainte Croix pour récolter des dons,
- Campagne de mailing aux clients afin de les sensibiliser et inciter à faire des dons,
- Mise en place d'actions de conservation type journée de conservation,
- Parrainage d'animaux.

3.2 Liste des partenaires du fonds

Les activités du fonds de dotation Sainte-Croix Biodiversité comprennent plusieurs volets visant à développer des projets de conservations de la nature, d'autre part de soutenir des associations régionales, nationales et internationales dans leur mission de protection de la nature.

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

- Utilisation du site internet du Parc Animalier de Sainte Croix pour récolter des dons,
- Campagne de mailing aux clients afin de les sensibiliser et inciter à faire des dons.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leur montant**ASSOCIATIONS REGIONALES :**

CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE EN LORRAINE	5 000,00 €
CENTRE DE SOINS LPO ALSACE (Soutien annuel au fonctionnement)	5 000,00 €
CENL (Cahier technique + soutien à la thèse)	17 000,00 €
COLLECTIF PRESERVONS BIODIVERSITE (Projet haie champêtre)	5 000,00 €
CPEPESC (Médiation cohabitation chauve-souris/humain)	3 000,00 €
C.S.F.L (Soutien annuel au fonctionnement + soutien exceptionnel au fonctionnement)	5 000,00 €
G.O.R.N.A (Soutien annuel au fonctionnement)	5 000,00 €
LOANA (Installation d'une plateforme à Balbuzard (1 par an pendant 5 ans) + Suivi avifaune rupestre)	5 500,00 €
O.C.S (Soutien annuel + Soutien exceptionnel à l'équipement)	2 500,00 €
AMIS DE LA CHEVRE (Soutien filière laitière chèvre Lorraine)	2 500,00 €
MARAIS D'ORX	1 850,00€
UNIVERSITE DE TOURS	7 500,00€
<u>SOUS TOTAL ASSOCIATION REGIONALES :</u>	<u>64 850,00 €</u>

ASSOCIATIONS NATIONALES :

FERUS (Api'Ours + Pastoraloup Jura + Parole de Lynx)	7 500,00 €
JANE GOODALL INSTITUTE France (Soutien dans le cadre du partenariat)	5 000,00 €
LPO FRANCE (Projet vison)	2 500,00 €
FONDATION JEAN-MARC LANDRY	10 000,00 €

PAYS OURS ADET (Soutien annuel au fonctionnement + brochure/Set + Réfection sculpture pédagogique ours femelle+jeune)	9 000,00 €
SOCIETE HERPETOLOGIQUE DE France (SHF)	2 000,00 €
HELPSIMUS 5 Soutien annuel au fonctionnement)	5 000,00
<u>SOUS TOTAL ASSOCIATION NATIONALES :</u>	<u>41 000,00 €</u>

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES :

A.E.E.C.L (Soutien annuel au fonctionnement)	2 500,00 €
E.A.S.T (VIA MONKEY WORLD) (Soutien annuel au fonctionnement)	3 000,00 €
FONDATION LUTREOLA (Soutien annuel au fonctionnement)	3 000,00 €
F.W.F.F (Soutien annuel au fonctionnement Vautour Fauve et Gypaète Barbu)	6 000,00 €
PROJECTO MONO TOCCON (Soutien annuel au fonctionnement)	5 000,00 €
RED PANDA NETWORK (Soutien annuel, salaire garde forêt + reforestation)	3 000,00 €
<u>SOUS TOTAL ASSOCIATION INTERNATIONALES :</u>	<u>22 500,00 €</u>

Total	128 350,00 €
--------------	---------------------

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation¹
--

FONDATION JANE GOODALL

58 route de la Plaine
78110 LE VESINET

AEECL

CLO PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE MULHOUSE SUD ALSACE
51 RUE DU JARDIN ZOOLOGIQUE
68100 MULHOUSE

EAST

STAG GATES HOUSE
63-64 THE AVENUE SOUTHAMPTON
SO17 1XS

EAZA RED PANDA NETWORK

494 W 10th Ave Suite 7 Eugene,
OR 97401

FERUS

N°15 Bureaux de Fourchon
Rue Charlie CHAPLIN
13200 ARLES

HELPSIMUS - AFSGH

24 RUE ARCHEREAU
BATIMENT B APPARTEMENT 157
75019 PARIS

Groupeement Ornithologique du Refuge Nord Alsace

Maison Forestière du Loosthal
67330 NEUWILLER LES SAVERNE

OBSERVATOIRE DES CARNIVORES SAUVAGES (OCS)

19 RUE DU PRINTEMPS
68690 GEISHOUSE

CPEPESC LORRAINE

4 Rue des Tulipes
57880 HAM SOUS VARSBERG

COLLECTIF PRESERVONS LA BIODIVERSITE

14 Rue Principale
57930 SAINT-JEAN DE BASSEL

PROYECTO MONO TOCON

JR.2 DE MAYO 1284

MOYOBAMBA SAN MARTIN PEROU

CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE EN LORRAINE

Site du jardin nature

Route des Baroches D130

54910 VALLEROY

LPO ALSACE

1 Rue du Wisch

67560 ROSENWILLER

LPO FRANCE

Fonderies Royales

8 Rue du Dr Pujos

17305 ROCHEFORT CEDEX

PAYS DE L'OURS ADET

MAISON DES ASSOCIATIONS

31160 ARBAS

VAUTOURS BULGARIE FWFF

Fund for Wild Flora and Fauna

49 Ivan Michaylov Str, Office 327

2700 Blagoevgrad P O Box 78

SAUVETAGE FAUNE LORRAINE

48 rue des Noyers

57630 BEZANGE LA PETITE

FONDATION LUTREOLA

Raua street 4 – 19

10124 Talin (ESTONIE)

LORRAINE ASSOCIATION NATURE (LOANA)

Le Fort

55140 Champougny

FONDATION JEAN-MARC LANDRY (IPRA)

1350 Route des Chavonnes

74540 CUSY

LES AMIS DE LA CHEVRE (ENSAIA)

2 avenue de la Forêt de Haye

54505 Vandoeuvre

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE (CENL)

3 Rue Robert Schuman
57400 SARREBOURG

SOCIETE HERPETOLOGIQUE DE FRANCE (SHF)

Musée national d'Histoire naturelle
57 Rue Cuvier - Boîte postale CP41
75005 PARIS

MARAIX D'ORX

211, Route de la Dorêt
40110 MORCENX LA NOUVELLE

UNIVERSITE DE TOURS

60, Rue du Plat D'Etain
37020 TOURS

6. Compte d'emploi des ressources

Il a été considéré que la totalité des dons manuels au titre de 2025 provienne de l'appel à la générosité du public soit 95.950 euros.

7. Liste des libéralités reçues

Les ressources du fonds de dotation au 31/12/2025 proviennent des éléments suivants :

- Dons manuels provenant de l'appel à la générosité du public à hauteur de 95.950 euros.
- Recettes accessoires issues de diverses actions et animations autour de la préservation de la nature pour : 0 euro.

Le 1^{er} juin 2026,

Pierre SINGER, Président du Fonds

 Pierre Singer

Certificate Of Completion

Envelope Id: BF4B6A33-7C58-8340-818B-E1C3E2B67F5C

Status: Sent

Subject: Group #49090 for room #45721

Source Envelope:

Document Pages: 15

Signatures: 2

Envelope Originator:

Certificate Pages: 2

Initials: 0

Closd

AutoNav: Enabled

168 rue Saint Denis

Envelopeld Stamping: Enabled

Paris, Paris 75002

Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

contact@closd.fr

IP Address: 52.47.88.157

Record Tracking

Status: Original

Holder: Closd

Location: DocuSign

16-Jun-2026 | 10:45

contact@closd.fr

Signer Events

Signature

Timestamp

Olivier Bilger

Sent: 16-Jun-2026 | 10:45

Olivier.bilger@orion-avocats.com

Security Level: In Session, Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: DS EU Advanced

Authentication: SMS (+33607348911)

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via Docusign

Pierre Singer

pierresinger57@gmail.com

Security Level:

.Password

ID: 1f3690df-e9b8-40ba-967f-86bb96b2298a

20-Jun-2026 | 10:41, Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: DS EU Advanced

Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - G2

Authentication: SMS (+33685426273)

Subject: CN=Pierre Singer

Pierre Singer

Sent: 16-Jun-2026 | 10:45

Viewed: 20-Jun-2026 | 10:41

Signed: 20-Jun-2026 | 10:42

Signature Adoption: Pre-selected Style

Using IP Address: 172.226.148.35

Certificate policy:

[1]Certificate Policy:

Policy Identifier=1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.41

[1,1]Policy Qualifier Info:

Policy Qualifier Id=CPS

Qualifier:

<https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via Docusign

In Person Signer Events

Signature

Timestamp

Editor Delivery Events

Status

Timestamp

Agent Delivery Events

Status

Timestamp

Intermediary Delivery Events

Status

Timestamp

Certified Delivery Events

Status

Timestamp

Carbon Copy Events

Status

Timestamp

Witness Events	Signature	Timestamp
----------------	-----------	-----------

Notary Events	Signature	Timestamp
---------------	-----------	-----------

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
-------------------------	--------	------------

Envelope Sent	Hashed/Encrypted	16-Jun-2026 10:45
Certified Delivered	Security Checked	20-Jun-2026 10:41
Signing Complete	Security Checked	20-Jun-2026 10:42

Payment Events	Status	Timestamps
----------------	--------	------------



CABINET EHRHARDT
Experts-comptables

14 rue de Waldkirch
67600 SELESTAT

☎ 03 88 82 86 00

FAX 03 88 82 46 38

Guillaume EHRHARDT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carole SPATZ
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

A.C.R.C – Cabinet EHRHARDT AUDIT SAS
Société de Commissariat aux comptes au capital de 10 000 Euros
Inscrite au Tableau de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

Sainte – Croix Biodiversité

Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 telle que

modifiée par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021

Siège social : Route de Sainte Croix – 57810 RHODES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du fonds de dotation de Sainte-Croix Biodiversité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation de Sainte-Croix Biodiversité relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « *Changement de méthodes*

comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Exhaustivité et mesure des produits de collectes

Le fonds de dotation reçoit des dons notamment par les opérations de collectes qu'elle effectue. Nous avons validé la concordance entre le logiciel de suivi des dons reçus et la comptabilité, et analysé la procédure de traitement des collectes. Nos diligences ont permis de valider l'exhaustivité et la mesure des produits de collectes.

Existence, évaluation et exhaustivité des disponibilités

Les disponibilités représentent un poste significatif de l'actif du fonds de dotation. Nous avons validé le rapprochement des relevés bancaires avec la comptabilité et procédé à des confirmations bancaires. Nos diligences ont permis de valider l'existence, l'évaluation et l'exhaustivité des disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes, ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sélestat, le 29 mai 2026

Guillaume EHRHARDT
Pour la société A.C.R.C. Cabinet Ehrhardt
Audit
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)				
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				491
	Autres créances				4 159
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				300 000
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	447 086		447 086	184 907
	Total de l'actif circulant (IV)	447 086		447 086	489 557
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		447 086		447 086	489 557
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(2) dont créances à moins d'un an					4 650



Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	504 932	537 332
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(54 524)	(43 958)
	Résultat de l'exercice	(14 886)	(10 567)
	Total des fonds propres	435 521	482 807
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	435 521	482 807
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 325	3 727
	Dettes fiscales et sociales	240	3 022
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	11 565	6 749
	Ecart de conversion passif		
	Total du bilan passif	447 086	489 557
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(14 886,09)	(10 566,72)
	(1) Dont à moins d'un an	11 565	6 749
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCPLESTAT		
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		3 377
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		2 271
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	95 950	118 739
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	128 350	122 580
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		150
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	224 300	247 117
	Achats de marchandises		3 200
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	15 646	19 828
	Aides financières	128 350	122 580
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	95 950	118 739
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	239 946	264 347
RESULTAT D'EXPLOITATION		(15 646)	(17 230)



Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(15 646)	(17 230)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 000	12 591
	Autres intérêts et produits assimilés		6
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 000	12 597
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 000	12 597
RESULTAT COURANT avant impôts		(14 646)	(4 633)
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		240	5 934
TOTAL DES PRODUITS		225 300	259 714
TOTAL DES CHARGES		240 186	270 281
EXCEDENT ou DEFICIT		(14 886)	(10 567)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		3 600	3 600
Bénévolat		8 078	7 727
TOTAL		11 678	11 327
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		3 600	3 600
Prestations			
Personnel bénévole		8 078	7 727
TOTAL		11 678	11 327



Règles et méthodes comptables

Annexe Fonds de dotation Sainte-Croix Biodiversité

ANNEXE

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La première application de ce règlement a conduit à des adaptations de présentation des états financiers et à des reclassements de certains postes sans impact significatif sur le résultat net et les capitaux propres de la société. Les données comparatives de l'exercice précédent ont été adaptées lorsque cela était nécessaire afin d'assurer leur comparabilité.

Le bilan de l'exercice présente un total de 447.086 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 225.300 euros et un total charges de 240.186 euros, dégageant ainsi un résultat de -14.886 euros.**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01 janvier au 31 décembre 2025.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction le 1er juin 2026.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels 2025.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du Fonds de Dotation Sainte-Croix.

Faits caractéristiques

Création du Fonds de dotation dénommé « **Sainte-Croix Biodiversité** » le 05 octobre 2016.

Le siège social est situé à la Route de Sainte-Croix-57810 RHODES. Le Fonds de dotation a été créé pour une durée indéterminée.

Le fonds de dotation Sainte-Croix Biodiversité a pour objectif de contribuer à la protection et à la conservation de la biodiversité à l'échelle mondiale mais aussi régionale en s'appuyant sur l'expertise du Parc Animalier de Sainte-Croix et ses partenaires pour définir les projets les plus urgents et pertinents.

Le fonds de dotation Sainte-Croix Biodiversité est un **organisme d'intérêt général** et utilisera les dons reçus en vue de réaliser directement une activité d'intérêt général.

Le fonds de dotation a sollicité en date du 1er janvier 2025 une autorisation d'appel à la générosité du public pour la période 2025.



Règles et méthodes comptables

Annexe Fonds de dotation Sainte-Croix Biodiversité

Les modalités d'organisation de l'appel à la générosité du fonds de dotation Sainte-Croix Biodiversité sont notamment :

- Site internet/réseaux sociaux
- E-mailing
- Support de communication
- Mise en place d'actions de conservation par des journées de conservations
- Parrainage d'animaux

Les ressources de l'année 2025 sont principalement constituées par des dons manuels à hauteur de 95.950 euros et à diverses ventes accessoires et prestations d'animations relatives à la préservation de la nature pour 0 euro.

Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers du fonds de dotation Sainte-Croix Biodiversité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Le fond de dotation Sainte-Croix biodiversité envisage un impact sensiblement similaire à celui constaté en 2025. A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a cependant pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Changements de méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG, modifié par le règlement ANC 2022-06. L'impact de l'application de l'ANC 2022-06 sur les comptes du fonds est non significatif et ne nécessite pas l'établissement d'un tableau comparatif pour les comptes 2024.

Principes et méthodes comptables

• PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,



Règles et méthodes comptables

Annexe Fonds de dotation Sainte-Croix Biodiversité

- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France, et notamment :

- Le règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Le règlement C.R.C 2008-23 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations,
- Le règlement ANC n° 2022-06 Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

• LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES

1 Fonds associatifs

La dotation initiale du Fonds de dotation est composée des fonds apportés par les fondateurs.
Les fondateurs initiaux du Fonds sont :

- Monsieur Pierre SINGER, de nationalité française,
- Monsieur Laurent SINGER, de nationalité française,

La dotation du fonds est constituée d'une dotation initiale statutaire de 15.000 euros en capital, qui a été apportée par ses fondateurs. Cette dotation du fonds est consommable.

2 Contributions volontaires

Cf. tableau évaluation des contributions volontaires en nature.

3 Engagements à réaliser sur fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être intégralement utilisée à ce jour conformément à l'engagement pris à leur égard.

4 Le mécénat en nature ou en compétence



Règles et méthodes comptables

Annexe Fonds de dotation Sainte-Croix Biodiversité

Une des possibilités offertes à un mécène entreprise consiste à apporter non pas des financements en numéraire mais des moyens (produits ou services) à la cause qu'il entend soutenir. Il s'agit ici, d'un « mécénat en nature ou de compétences ».

Les critères d'éligibilité à cette forme de mécénat sont exactement les mêmes que ceux prévus pour une contribution en numéraire.

Principe d'évaluation : les textes disposent que l'apport de l'entreprise devra être valorisé au prix de revient ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

Au titre de l'exercice écoulé, le fonds de dotation n'a pas bénéficié de mécénat de compétences.

5 Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat

Le montant des honoraires comptabilisés au sein du compte du résultat pour les honoraires liés à la mission de contrôle légal s'élève à 1.200 euros, TVA non récupérable incluse.

Origine des ressources

Au titre de l'année 2025, les ressources du fonds de dotation sont constituées par :

- Des dons manuels à hauteurs de 95.950 euros. Il s'agit de dotations complémentaires consommables en complément de la dotation initiale et des dons manuels des années antérieures.
- Des produits d'activités annexes en rétribution des services rendus pour 0 euro.



Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Donation initiale				
Dons complémentaires				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Cf.état Dons manuels	522 332	128 350	95 950	489 932
Total	522 332	128 350	95 950	489 932
Legs et donations				
Total				
TOTAL	522 332	128 350	95 950	489 932



Dons manuels

Ressources provenant de la générosité du public Dons manuels	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réal sur nouvelles ress affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
FONDS A CONSOMMER 2021	116 217	116 217		
FONDS A CONSOMMER 2022	172 426	12 133		160 293
FONDS A CONSOMMER 2023	114 950			114 950
FONDS A CONSOMMER 2024	118 739			118 739
FONDS A CONSOMMER 2025			95 950	95 950
Totalisation	522 332	128 350	95 950	489 932



Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	537 332		95 950	128 350	504 932
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(43 958)	(10 567)			(54 524)
Excédent ou déficit de l'exercice	(10 567)	10 567		14 886	(14 886)
Situation nette	(54 524)		95 950	143 236	(69 411)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(54 524)		95 950	143 236	(69 411)



Créances

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges constatées d'avances			
TOTAL			

Dettes

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 325	11 325		
Dettes fiscales et sociales	240	240		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 565	11 565		

Fonds commercial

	31/12/2025	Observations
Eléments acquis du fonds de commerce		néant
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
		TOTAL		



Répartition des effectifs par catégorie

31/12/2025	Interne	Externe
------------	---------	---------

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Ouvriers			
Employés, techniciens, agents de maîtrise			
Cadres et ingénieurs			
Autres catégories			
TOTAL			

--



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition de locaux et matériel (300 €/mois)	3 600	3 600
Bénévolat	3 600	3 600
Mise à disposition du personnel (calculé au temps passé)	8 078	7 727
	8 078	7 727
Total	11 678	11 327
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition de locaux et matériel (300 €/mois)	3 600	3 600
Prestations	3 600	3 600
Personnel bénévole		
Mise à disposition du personnel (calculé au temps passé)	8 078	7 727
	8 078	7 727
Total	11 678	11 327



Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination



Règlement ANC 2022-06

Achats de marchandises																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					</
------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature
du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

2/2

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens				3 600	3 600
Prestations en nature					
Personnel bénévole				8 078	8 078
TOTAL				11 678	11 678



Compte de Résultat par Origine et Destination

1/2

		31/12/2025	31/12/2024
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	12 mois
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	1.1 Cotisations sans contrepartie		
	1.2 Dons, legs et mécénat		
	- Dons manuels	95 950	118 739
	- Legs, donations et assurances-vie		
	- Mécénat		
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	2.1 Cotisations avec contrepartie		
	2.2 Parrainage des entreprises		
CHARGES PAR DESTINATION	2.3 Contributions financières sans contrepartie		
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 000	18 395
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANT ERIEURS	128 350	122 580
	Total des produits par origine	225 300	259 714
	1 - MISSIONS SOCIALES		
	1.1 Réalisées en France		
	- Actions réalisées par l'organisme	12 000	11 643
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	128 350	122 580
	1.2 Réalisées à l'étranger		
	- Actions réalisées par l'organisme		5 000
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 646	6 385
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	240	5 934
	6 - REPORT S EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	95 950	118 739
	7 - VALEURS NETTES COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES		
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public		
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public		
	Total des charges par destination	240 186	270 281
Total des charges par destination		(14 886)	(10 567)



Compte de Résultat par Origine et Destination

2/2

		31/12/2025	31/12/2024
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	12 mois
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	11 678	11 327
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Total des produits par origine		11 678	11 327
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
	Réalisées en France		
	Réalisées à l'étranger		
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	11 678	11 327
Total des charges par destination		11 678	11 327

